



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026

Réf. : 2026/31

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - Mmes HURLIN Régine HIBSCHELE Jean-Marc - FABRE Alain - LAPIERRE Catherine - M. COULON Daniel - Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - DE CORO Jessica - GUILLET Sylvie - Mme BAECKER Sybille - BECHARD Alain - M RODRIGUEZ Guillaume - Mme PAIN Florence - MM DEHAUSSE Rémy - CLOCHEAU Patrick - Mme GAMONDES Sophie - M. FARA Julien

ABSENTS : M. AUBIN Dimitri - Mmes GEYNET HOULONNE Martine -

PROCURATIONS : Mme GEYNET HOULONNE à Mme LAPIERRE
M. AUBIN à M. TIXADOR

soit 19 votants

OBJET : Dénomination de l'espace aménagé à Vic, en bordure de la D18

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code de la voirie routière, articles L.111-1, L.141-2 et L.141-3,

CONSIDÉRANT que l'espace communal situé à Vic, constitué d'une part par le terrain non cadastré, compris entre le chemin des Gours et la D18, et d'autre part les parcelles cadastrées AS 279 et 321, est ouvert est ouvert au public et fait l'objet d'actes de surveillance et de conservation réguliers par la commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc, compte tenu des aménagements réalisés par la commune, d'en faciliter l'accès et de la dénommer afin de permettre sa géolocalisation par les automobilistes, randonneurs ou tout autre usager

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'adopter la dénomination de l'espace aménagé à Vic, situé entre la D18 et le chemin des Gours, en face de l'intersection D18/Chemin de Saint-Pierre : « aire des Saint-Pierre ».

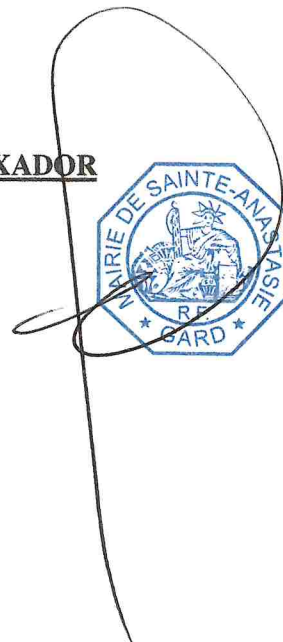
Porte des Gorges du Gardon - Site classé

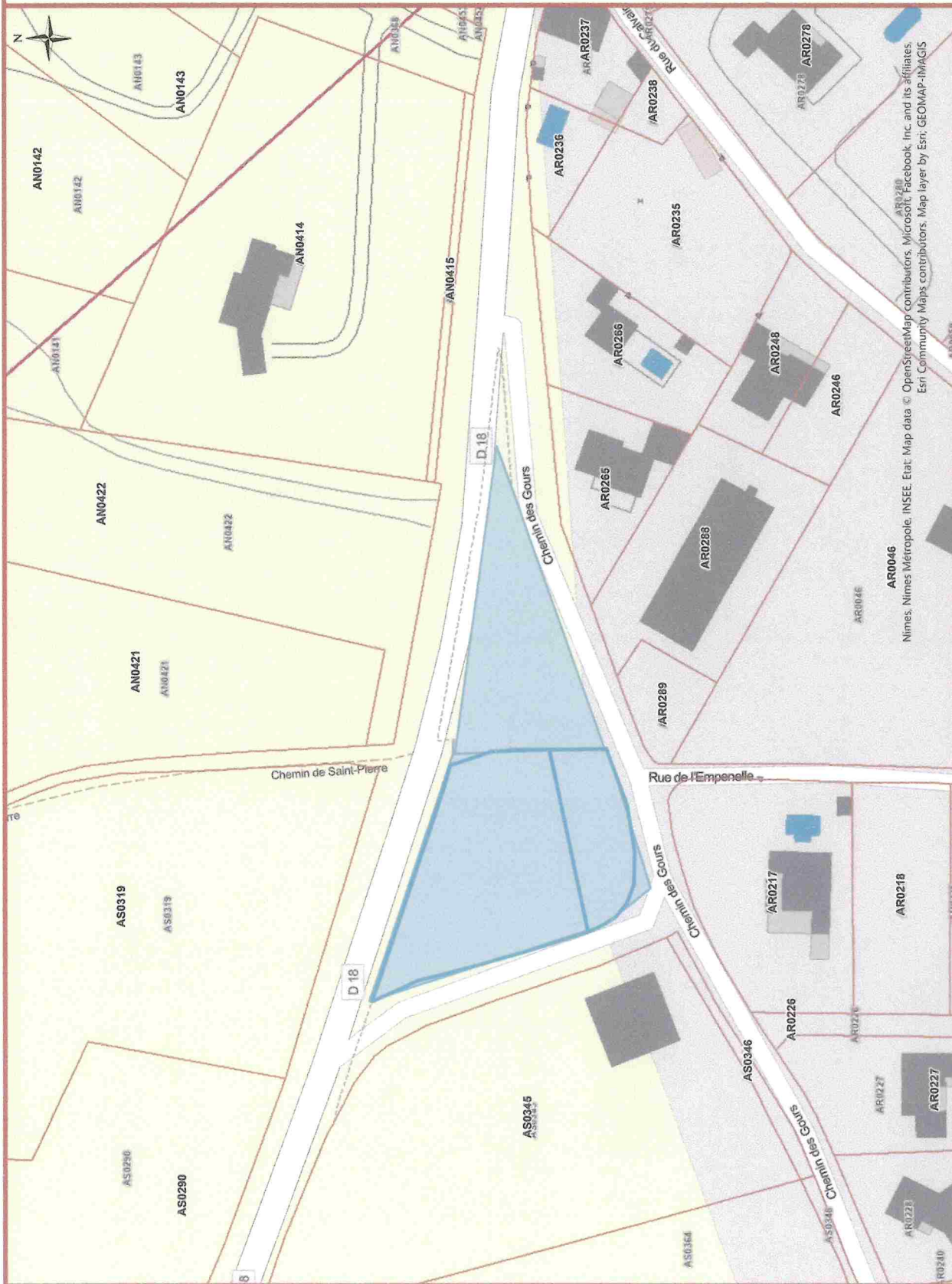
ARTICLE 2 : d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes et documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

Gilles TIXADOR





Surfaces

Override 1

Override 2

Reference_Cadastr - Parcelle

Habillages surfaciques

Piscine

Bâtiments

Bâtiments durs

Bâtiments légers

Parcelle

Parcelle

Commune

Commune

Habillages linéaires

Chemin

Trottoirs, sentiers

Ligne de transport de force

Parking, terrasse

Habillages ponctuels

P Mut non mitoyen

H Puits

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 030-213002280-20260625-2026_31-DE

